



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente-deux (32) jours consécutifs, **du 20 février 2017 au 23 mars 2017 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Benoît, conformément à l'arrêté préfectoral n°2017-101 /SG/DRCTCV/BU du 20 janvier 2017.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la **Mairie de Saint-Benoît – Hôtel de Ville ainsi qu'à la mairie annexe de Sainte-Anne**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairie de Saint-Benoît – Rue Georges Pompidou – 97 470 SAINT-BENOIT

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Madame Renée AUPETIT, nommée commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Mairie de Saint-Benoît Hôtel de Ville

Case de l'Abondance

Mairie annexe de Sainte-Anne

Lundi 20 février 2017 de 9h à 12h Jeudi 2 mars 2017 de 9h à 12h Mercredi 8 mars 2017 de 9h à 12h Mardi 14 mars 2017 de 9h à 12h Jeudi 16 mars 2017 de 9h à 12h Samedi 18 mars 2017 de 9h à 12h Jeudi 23 mars 2017 de 9h à 12h Jeudi 23 mars 2017 de 13h à 16h	Mardi 28 février 2017 de 9h à 12h Lundi 6 mars 2017 de 13h à 16h	Mercredi 22 février 2017 de 13h à 16h Jeudi 23 février 2017 de 13h à 16h Vendredi 10 mars 2017 de 9h à 12h Lundi 20 mars 2017 de 13h à 16h Mercredi 22 mars 2017 de 9h à 12h
--	---	---

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Madame Béatrice VITTOZ qui a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Un formulaire est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la DEAL Réunion.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Benoît, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau de l'Urbanisme).

Trois réunions publiques d'informations et d'échanges, organisée par l'État, maître d'ouvrage du plan, se tiendront, en présence de la DEAL Réunion et de son partenaire technique le BRGM, sur la commune de Saint-Benoît :

Lundi 13 février 2017 à 17h00 – Case de l'Abondance

Mercredi 15 février 2017 à 17h00 – Salle de l'échange de la médiathèque

Jeudi 16 février 2017 à 17h00 – Mairie annexe de Sainte-Anne ;

Y seront conviés les représentants de la commune et les commissaires enquêteurs.